

SIAEP de l'Anxure et de la Perche
20 bis rue Principale
53100 CONTEST

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL**

N° 2022-10

Date de convocation :
10 Mars 2022

Le Comité Syndical du S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des associations de Contest, le **17 mars 2022** à **20 heures 30**, sous la présidence de M. Martial TARLEVE

Etaient présents :

MM. CHESNEAU, CHEVALIER
MM. TARLEVE, MONTAUFRAY
Mr ROMAGNE, Mme GONTIER
Mr. LEROUX
Mr. ROUSSEAU

Commune d'ALEXAIN
Commune de CONTEST
Commune de PLACE
Commune de ST GERMAIN D'ANXURE
Commune de SACE

Etaient absents exc. : Antoine VALPREMIT, Patrick BEHETRE

Secrétaire de séance : Mr Jean-Pierre LEROUX

FACTURATION DE L'EAU – TARIFS 2022

Le président propose au Comité Syndical, pour l'année 2022 les tarifs suivants :

TARIFS (HT)	2017	2018	2019	2020	2020	2022
Abonnement annuel :	85.00	85.00	85.00	88.00	88.00	89.00
Consommation domestique et agricole :						
- 1° tranche (de 1 à 1 000 m ³) : le m ³	1,10	1,14	1,16	1.18	1.20	1.22
- 2° tranche (plus de 1 000 m ³) : le m ³	0,87	0,91	0,91	0.93	0.95	0.97
A partir de 2019, il n'y a plus de tranche pour l'industriel						
Consommation industrielle :						
- 1° tranche (de 1 à 50 000 m ³) : le m ³	0.96	1,00				
- 2° tranche (plus de 50 000 m ³) : le m ³		0,98				
- 1° tranche (de 1 à 90 000 m ³) : le m ³			0,99			
- 2° tranche (plus de 90 000 m ³) : le m ³			1,03			
Autres collectivités (export) : le m ³	1,08	1,10	1,14	1,16	1.20	1.22

Ces tarifs seront appliqués sur les consommations à compter de la relève qui sera effectuée en avril/mai 2022, jusqu'à la relève effectuée à la même période en 2023.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de voter les tarifs de l'eau ci-dessus.

Pour copie conforme, à Contest, le 18 Mars 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200007730-20220317-2022-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2022

Affichage : 22/03/2022

Le Président,
Martial TARLEVE

**SIAEP DE L'ANXURE ET
DE LA PERCHE**

20 bis rue Principale

53100 CONTEST

Tél. 02 43 00 78 94